

**RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**42.- MOTION – DEMANDE D'ARRET DE LA PECHE AU FILET DERIVANT SUR  
L'ADOUR**

Monsieur André LABARTHE expose que :

Vu la demande adressée par l'AAPPMA du Gave d'Oloron,

Vu le dossier déposé par l'AAPPMA joint en annexe,

Considérant que la pêche sportive du saumon sur la vallée du Gave d'Oloron est un facteur majeur de l'économie locale,

Considérant que cet enjeu dépend de la fin de la « surpêche » pratiquée dans l'Adour par la pêche professionnelle à l'aide de filets dérivants,

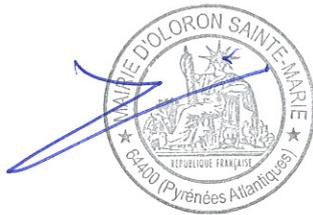
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** la démarche de l'AAPPMA pour la suppression de la pêche au filet dérivant dans nos rivières afin de sauver notre patrimoine exceptionnel et de développer une véritable économie touristique.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2016.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



  
Hervé LUCBÉRIILH

